

Cent cinquante-neuvième session

159 EX/28
PARIS, le 6 avril 2000
Original anglais/français

Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire

**DECISIONS ET ACTIVITES RECENTES DES ORGANISATIONS
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES INTERESSANT L'ACTION DE L'UNESCO**

RESUME

Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la décision 103 EX/6.1-6.2 et de la décision 124 EX/6.1, le Directeur général informe le Conseil exécutif des décisions et activités des organisations du système des Nations Unies intéressant l'UNESCO postérieures à la 156e session du Conseil.

Conformément aux dispositions de l'alinéa (b) du paragraphe 4 de la décision 103 EX/6.1-6.2, le Directeur général a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil les sous-points mentionnés dans l'introduction du présent document. Les autres décisions et activités intéressant l'UNESCO mais n'appelant pas de décision de la part du Conseil font l'objet d'un document séparé (159 EX/INF.5) soumis pour information.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
Vue d'ensemble de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.....	1
7.1.1 Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement.....	3
7.1.2 Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).....	7
7.1.3 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous.....	10
7.1.4 Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et convocation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.....	12
7.1.5 Programme solaire mondial 1996-2005	15
7.1.6 Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine.....	16
7.1.7 Préparation des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale en 2000 et 2001 sur l'examen d'ensemble et l'évaluation des conférences des Nations Unies	17
(a) Session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle (New York, 5-9 juin 2000)	18
(b) Session extraordinaire sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (Genève, 26-30 juin 2000)	18
(c) Mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Bruxelles, 2001)	19
(d) Session extraordinaire sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants (septembre 2001)	19
(e) Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat (2001)	20
ANNEXE I Composition des principaux organes de l'ONU, nominations à des postes élevés et liste des journées, années et décennies internationales	
ANNEXE II List of International Days, Years and Decades	

INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa cinquante-quatrième session (première partie) (New York, septembre-décembre 1999) 253 résolutions, dont plusieurs présentent un intérêt particulier pour l'UNESCO. Le présent document contient donc des informations sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à cette session qui intéressent l'action de l'UNESCO. Il contient également des informations sur les modifications intervenues au sein des organes du système des Nations Unies, y compris leur composition, et sur les principales nominations à des postes clés.

2. Conformément aux dispositions de l'alinéa (b) du paragraphe 4 de la décision 103 EX/6.1-6.2, le Directeur général a décidé d'inscrire à l'ordre du jour les sous-points suivants relatifs à des questions ayant fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale qui, à son avis, devraient être examinés par le Conseil de façon que celui-ci puisse, s'il y a lieu, adopter une décision de nature à donner des orientations sur la contribution que l'UNESCO peut apporter à la mise en oeuvre des résolutions concernées :

- (a) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement
- (b) Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)
- (c) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- (d) Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et convocation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui lui est associée
- (e) Programme solaire mondial 1996-2005
- (f) Retour ou restitution de biens culturels à leurs pays d'origine
- (g) Préparation des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale en 2000 et 2001 sur l'examen d'ensemble et l'évaluation des conférences des Nations Unies

3. Le présent document contient une brève présentation de ces sept sous-points ainsi que les projets de décision correspondants soumis au Conseil pour examen. Il comporte également une annexe I, qui contient des informations sur les modifications intervenues dans la composition des organes du système des Nations Unies et sur les principales nominations à des postes clés, et une annexe II, qui contient la liste des journées, années et décennies internationales. Les autres résolutions feront l'objet d'un document d'information (doc. 159 EX/INF.5), de façon à se conformer à la décision 116 EX/5.1.4 relative à la réduction du volume de la documentation et aussi à permettre au Conseil de consacrer davantage de temps à l'examen des sous-points traités dans le présent document.

Vue d'ensemble de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

4. La cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, la dernière du XXe siècle, n'a pas été ponctuée d'événements mémorables. L'Assemblée a adopté un grand nombre de résolutions, comme elle a coutume de le faire à chaque session. Cependant, la session a été importante en raison de deux éléments - distincts mais étroitement liés - qui traduisent un

"malaise de fin de siècle" sous la forme d'interrogations sur les problèmes de la mondialisation et sur le rôle de l'ONU dans un monde en mutation rapide.

5. La première réflexion a été amorcée par les observations du Secrétaire général dans son discours d'ouverture au débat de politique générale (ainsi que dans son Rapport annuel sur l'activité de l'Organisation), lorsqu'il a fait état de l'équilibre qui devait être trouvé entre la "souveraineté des Etats" (sur laquelle continuent à veiller jalousement la majorité des Etats membres qui estiment que son inviolabilité est inscrite dans la Charte) et la "souveraineté individuelle" (un concept en émergence qui recueille un écho et une adhésion de plus en plus larges face aux conflits sanglants qui se déroulent à l'intérieur des Etats et aux violations massives des droits de l'homme).

6. En appelant à une remise à plat, le Secrétaire général s'est clairement détourné de l'interprétation classique de la Charte des Nations Unies s'agissant de la souveraineté des Etats et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres, en exprimant ostensiblement sa préférence pour "l'ingérence humanitaire" des Nations Unies et de la communauté internationale, afin de "protéger les civils contre des massacres à grande échelle". Il a souligné les difficultés qu'il y avait à appliquer les principes de la Charte à une époque où "les conceptions strictement traditionnelles de la souveraineté ne pouvaient plus permettre de faire droit aux aspirations des populations du monde à jouir de leurs libertés fondamentales".

7. Les réactions à ces observations ont été prévisibles et vigoureuses : les pays non alignés, la Fédération de Russie et la Chine étaient opposés à toute limitation de la souveraineté des Etats et ne pouvaient accepter une quelconque ingérence dans leurs affaires intérieures. Les Etats-Unis et les puissances européennes appuyaient le principe de l'ingérence humanitaire, quand bien même il irait à l'encontre de la souveraineté des Etats. Une délégation européenne a soutenu que "le respect des droits de l'homme est de plus en plus impératif et le respect de la souveraineté de moins en moins impérieux. (...) Aucune disposition de la présente Charte n'autorise un Etat membre à terroriser sa propre population". Bien évidemment, le débat est loin d'avoir été tranché. Il se poursuivra très certainement à l'Assemblée générale et dans d'autres instances.

8. Non sans liens avec le premier thème de discussion, de profondes craintes et préoccupations se sont exprimées au cours du débat général en séance plénière et dans les travaux des diverses commissions de l'Assemblée générale, sur la question de la mondialisation, en raison notamment de son impact négatif sur la plupart des pays en développement avec, pour conséquence, la marginalisation des pays les plus vulnérables et les moins avancés. Pondérant cette appréciation, les pays développés ont fait valoir que les avantages de la mondialisation étaient très supérieurs aux risques qu'elle faisait courir. Le débat intervenu sur la mondialisation à l'Assemblée générale, même s'il ne constituait pas le thème central, a constitué un bon prélude à la réunion ministérielle controversée et infructueuse de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, qui visait à lancer une nouvelle série de négociations commerciales.

9. A cet égard, deux points peuvent être relevés : dans ses débats et ses résolutions sur la mondialisation, l'Assemblée générale tâtonne visiblement à la recherche de solutions face à un problème très complexe. En outre, le débat à l'Assemblée générale (et dans d'autres instances) continue d'être axé essentiellement sur les dimensions économiques et commerciales de la mondialisation (libéralisation des échanges, intégration des économies nationales dans l'économie mondialisée, avec toutes les tensions que cela entraîne dans de nombreux pays). Cependant, malgré certaines allusions çà et là, le débat n'a jamais été véritablement centré sur

le processus de mondialisation dans son ensemble, y compris sur ses dimensions sociales, culturelles et politiques, qui ne sont pas moins importantes, et notamment sur la nécessité de préserver et de promouvoir la diversité culturelle pour faire contrepoids à l'uniformité induite par la mondialisation - une uniformité qui ne touche pas seulement les modes de consommation et de production, mais aussi les valeurs et les perceptions des individus et des sociétés. C'est dans ce domaine (qui reste à explorer) que l'UNESCO peut et doit jouer un rôle, dans le cadre d'un débat qui sera sans aucun doute élargi à toutes les dimensions du processus de mondialisation. L'UNESCO est particulièrement apte à compléter les efforts des autres institutions du système des Nations Unies, en raison de sa mission et de sa vocation propres et par la nature même de ses domaines de compétence (éducation, culture et sciences sociales).

7.1.1 APPLICATION DES DECISIONS DE LA CONFERENCE MONDIALE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT

10. Dans sa résolution 54/224 concernant l'**Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement**, l'Assemblée générale engage les gouvernements, ainsi que les commissions et organisations régionales et les autres organisations intergouvernementales à appuyer les efforts faits par les petits Etats insulaires en développement, en tenant compte des domaines d'action prioritaires définis dans le document récapitulatif, et les prie instamment de faire le nécessaire pour poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, adopté en 1994, et en assurer efficacement le suivi.

11. *La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement* a été organisée à New York, les 27 et 28 septembre 1999 en vue de procéder à un examen et une évaluation d'ensemble du Programme d'action de la Barbade, adopté en 1994. La septième session de la Commission du développement durable avait été désignée comme Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée.

12. La session extraordinaire a adopté un document intitulé "Progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et initiatives en la matière" où sont identifiés six domaines prioritaires appelant la prise de mesures urgentes dans les cinq prochaines années : (a) changement climatique (adaptation au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer qui risque de submerger certains pays insulaires à très faible altitude) ; (b) catastrophes naturelles et écologiques et variabilité climatique (en améliorant la prévention des catastrophes naturelles et écologiques et facilitant la reconstruction et la remise en état des lieux après les catastrophes) ; (c) ressources en eau douce (empêcher que la pénurie en eau douce ne s'aggrave à mesure que la demande croît) ; (d) ressources côtières et marines (protection des écosystèmes côtiers et des récifs coralliens contre la pollution et la surpêche) ; (e) énergie (exploiter l'énergie solaire et les énergies renouvelables afin d'être moins tributaires du pétrole, qui est une énergie importée et coûteuse) ; (f) tourisme (gestion de la croissance du tourisme afin de protéger l'intégrité environnementale et culturelle).

13. Outre les six domaines prioritaires appelant des mesures d'urgence, le document sur les "Progrès accomplis dans l'application du programme d'action et initiatives en la matière" recommande également les moyens d'exécution ci-après : stratégies de développement durable ; renforcement des capacités ; mobilisation de ressources et financement ;

mondialisation et libéralisation commerciale ; transfert d'écotechnologies ; indice de vulnérabilité ; gestion de l'information : Réseau informatique et des petits Etats insulaires en développement.

Action de l'UNESCO

14. Sur les 41 petits Etats insulaires en développement, trente-huit (38) sont membres de l'UNESCO, dont deux Membres associés. Les trois autres ne sont pas membres de l'Organisation. L'UNESCO mène des activités concernant "les petites îles" depuis de nombreuses décennies. Certaines ont été présentées à la Conférence des Nations Unies sur le développement des petits Etats insulaires en développement (Barbade, 1994) dans un ouvrage de 131 pages intitulé "Island Agenda - An Overview of UNESCO's work on island environments, territories and societies". Par rapport aux années précédentes, la politique de l'UNESCO à l'égard des petits Etats insulaires en développement a été renforcée aussi bien par l'accroissement des activités en général que par le lancement de processus de consultations. Les premières consultations "**Les Assises du Pacifique**" et "**Les Assises des Caraïbes**" ont été lancés avec succès au Siège de l'UNESCO le 1er novembre 1997 et le 10 octobre 1998, respectivement. L'objectif global est de répondre aux besoins spécifiques des petits Etats insulaires en développement et de les aider à élaborer leur propre agenda pour la paix et le développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

15. Des plans d'action ont été élaborés afin de garantir la bonne exécution des activités de suivi. Dans le cadre de la structure des "Assises du Pacifique" et d'une stratégie sous-régionale, un projet intersectoriel intitulé "Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique" a été inclus dans le Programme et budget pour 2000-2001. De même, le projet intersectoriel "Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir - projet spécial sur le développement humain pour des conditions d'existence viables dans les Caraïbes", présenté par la sous-région des Caraïbes lors du lancement des "Assises des Caraïbes", a également été intégré.

16. L'UNESCO a en outre organisé le "**Forum 2000 sur l'océan Indien**" qui s'est tenu à Maurice du 29 au 31 mars 1999. Il avait pour but de permettre aux pays participants, à savoir les Comores, la France, Madagascar, Maurice, les Maldives et les Seychelles, et aux organisations internationales et sous-régionales d'établir une coopération plus étroite, de développer ensemble une stratégie sous-régionale et d'identifier des projets nationaux et sous-régionaux qui pourraient être intégrés au Programme et budget de l'UNESCO. Parmi les propositions et recommandations figurait la création à l'île Maurice d'un "Institut pour l'étude et la promotion de l'interculturalisme" et la création d'une chaire UNESCO sur l'étude des relations et des processus d'apprentissage interculturels à l'Université de la Réunion. Un accord de coopération entre l'UNESCO et la Commission de l'océan Indien a été signé le 3 décembre 1999.

17. Reconnaissant l'importance particulière des mesures intersectorielles pour les régions côtières en général et surtout pour les petits Etats insulaires en développement, la Conférence générale de l'UNESCO a lancé à sa 28e session une initiative **intersectorielle sur les régions côtières et les petites îles (CSI)**. Des conditions d'existence viables dans les îles, la planification des modifications du littoral, les connaissances et modes de gestion traditionnels, l'atténuation de la pauvreté et la sécurité de l'approvisionnement en eau douce comptent parmi les principaux thèmes des activités de la CSI auxquelles participent les secteurs de programmes, les programmes scientifiques intergouvernementaux ou internationaux (MOST, MAB, COI, PHI, PICG) et le WHC. Allier des projets pilotes sur le terrain, à des chaires UNESCO interconnectées et à un forum de discussion reposant sur le Web, s'avère efficace

pour l'élaboration, l'enseignement, l'échange et les essais sur le terrain de pratiques éclairées visant à instaurer des conditions d'existence viables dans les îles.

18. L'UNESCO a participé à la *Réunion des représentants des donateurs potentiels et des représentants des petits Etats insulaires en développement* qui s'est tenue à New York du 24 au 26 février 1999 afin de mobiliser des ressources financières pour assurer le suivi de la Conférence de la Barbade de 1994 sur les petits Etats en développement. Un large éventail de dossiers de projets qui avaient été soumis à l'examen des donateurs y ont été débattus. L'Organisation a également participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, mentionnée précédemment.

19. L'UNESCO continue de s'occuper de la majorité des questions prioritaires du Programme d'action de la Barbade et des moyens d'y donner suite, y compris les six problèmes classés prioritaires l'an passé lors de la session extraordinaire (changement climatique, catastrophes naturelles et écologiques et variabilité climatique, ressources en eau douce, ressources côtières et marines, énergie et tourisme). L'Organisation agit par le biais de plusieurs programmes et activités conjoints, parmi lesquels : le Système mondial d'observation de l'océan ; la planification en prévision des modifications des lignes côtières ; le Système international d'alerte aux tsunamis ; la Stratégie internationale d'atténuation des risques naturels ; la réalimentation des eaux souterraines et des études sur la contamination ; les connaissances communautaires concernant les ressources en eau ; le Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens ; la biodiversité dans les îles et la conservation participative afin de promouvoir les réserves de biosphère ; les stratégies intégrées concernant la biodiversité dans les îles et les zones côtières ; le réseau sur la productivité marine côtière ; le projet "Peuples et plantes" ; le Programme solaire mondial ; la communication et l'éducation au service d'un développement côtier durable ; les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, culturel et naturel ; jeunes leaders pour une culture de la paix.

20. A la lumière des informations ci-dessus concernant l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 159 EX/28, sous-point 7.1.1, concernant la contribution de l'UNESCO au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement (la Barbade, 1994) en général, et plus particulièrement de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement,
2. Prenant note de la résolution 54/224, ainsi que de la Déclaration et du document consacré à l'examen de la question résultant de la session extraordinaire, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale,
3. Rappelant la décision 156 EX/9.1.2,

4. Réaffirmant son adhésion aux objectifs du Plan d'action de la Barbade et l'importance du suivi intersectoriel et interinstitutions des six domaines de problèmes (changement climatique, catastrophes naturelles et écologiques et variabilité climatique, ressources en eau douce, ressources marines et côtières, énergie et tourisme) considérés comme prioritaires par la session extraordinaire de l'Assemblée des Nations Unies car ils appellent des mesures d'urgence pendant les cinq prochaines années,
5. Tenant compte des processus des Assises du Pacifique, des Caraïbes et des îles de l'océan Indien que l'Organisation a engagés au cours du précédent exercice biennal, qui requièrent également une approche intersectorielle,
6. Conscient du fait que l'UNESCO possède un potentiel intersectoriel unique pour rassembler entre autres les décideurs, les communautés locales, les experts du patrimoine culturel, les éducateurs et des spécialistes en sciences sociales et des sciences exactes et naturelles,
7. Reconnaissant l'importance particulière des systèmes traditionnels de connaissances pour les petits Etats insulaires et tenant compte des recommandations pertinentes de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) et de l'engagement pris à la 30e session de la Conférence générale de l'UNESCO de mettre sur pied un projet intersectoriel dans ce domaine,
8. Invite le Directeur général :
 - (a) à promouvoir les actions concernant les six domaines prioritaires du Programme d'action de la Barbade pour les petits Etats insulaires en développement, en utilisant les activités pertinentes de tous les secteurs de programme, des projets pilotes intersectoriels et des chaires UNESCO concernant les "pratiques judicieuses" susceptibles de garantir des conditions d'existence viables dans les îles ;
 - (b) à continuer de veiller à ce que les processus des Assises du Pacifique, des Caraïbes et des îles de l'océan Indien, ainsi que le suivi des recommandations de la Conférence mondiale sur la science concernant les savoirs traditionnels, soient menés de façon intersectorielle ;
 - (c) à veiller à ce que, lors de l'élaboration de la prochaine Stratégie à moyen terme, les éléments de programme de l'Organisation axés sur les besoins des petits Etats insulaires en développement, y compris la plate-forme intersectorielle pour les régions côtières et les petites îles (CSI), soient encore renforcés ;
 - (d) à poursuivre les efforts pour trouver des fonds auprès des institutions de financement appropriées et des mécanismes de mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et pour aider les petits Etats insulaires en développement dans leurs propres efforts nationaux en vue d'obtenir des ressources extrabudgétaires ;

- (e) à lui rendre compte périodiquement des progrès réalisés par l'UNESCO, surtout sur le plan intersectoriel, et au niveau du système des Nations Unies, dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour les petits Etats insulaires en développement.

7.1.2 VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE/SYNDROME D'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE (VIH/SIDA)

21. Par sa résolution E/1999/36 "VIH/sida" adoptée en juillet 1999, le Conseil économique et social a rappelé que la progression dramatique de l'épidémie du sida est un obstacle majeur du développement, nécessitant une forte mobilisation de haut niveau, appelant à une approche pluridisciplinaire pour améliorer la prévention de l'épidémie qui affecte tous les secteurs de la vie sociale et économique. Dans ce contexte, la résolution a accueilli favorablement la mise en place du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida dont l'UNESCO est l'un des sept coparrains. Cette résolution, et notamment son paragraphe 9, demande à chaque institution de soumettre à leurs organes directeurs, les mesures nécessaires envisagées pour compléter le développement de leur stratégie comme instrument d'intégration d'activités opérationnelles sur le sida et les mesures prises pour préparer leur contribution à la Stratégie à moyen terme.

Action de l'UNESCO¹

22. La lutte contre le sida tout particulièrement en Afrique est un thème central des Nations Unies. M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, a ouvert la session du Conseil de sécurité pour l'année 2000 présidée par le vice-président américain Al Gore et en présence du Dr Piot, directeur exécutif d'ONUSIDA, en faisant du premier mois de l'ère nouvelle un mois de l'Afrique et en consacrant sa première séance au problème du sida, problème numéro un aujourd'hui. A cette occasion, le Secrétaire général a déclaré "Au titre des obligations de la communauté internationale, la lutte contre le sida en Afrique doit être la priorité des priorités ... Non que le sida soit un problème purement africain", a dit le Secrétaire général, "dans bien des pays ailleurs qu'en Afrique, en particulier en Asie et en Europe orientale, il se propage à une vitesse alarmante". Plus de 33 millions de personnes vivent aujourd'hui avec le virus du sida, dont quelque 5,6 millions infectés au cours de la seule année 1999. Le Dr Peter Piot, directeur exécutif du programme ONUSIDA a annoncé au Directeur général que l'impact de l'épidémie risque de s'aggraver dans les dix ans à venir.

23. L'UNESCO participe à cette grande mobilisation du système des Nations Unies de plusieurs manières. Depuis le 1er janvier 1996, conformément au Mémorandum d'accord signé entre six agences (sept depuis 1999) des Nations Unies, un programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA/UNAIDS) a été institué en vue de coordonner et de promouvoir une action concertée et commune des Nations Unies pour la lutte contre le sida. L'UNESCO est l'un des sept coparrains. Le programme ONUSIDA apparaît comme un nouveau mécanisme de coopération au sein des Nations Unies associant sept agences aux niveaux global, régional et national. Il est certain que la mise en place de cette plate-forme commune a contribué à renforcer la mobilisation des différentes agences pour la lutte contre le sida. La mise en place d'un programme et budget commun au secrétariat d'ONUSIDA et aux sept coparrains pour 2000-2001 reflète aussi une volonté de chaque institution d'intégrer

¹ Une note d'information sur la contribution de l'UNESCO sur le terrain à la lutte mondiale contre le sida est mise à la disposition des membres du Conseil exécutif.

leurs activités dans le domaine de la lutte contre le sida dans un cadre unique, ce qui peut être enregistré comme une avancée positive. La réponse de l'UNESCO s'inscrit pleinement dans la préoccupation du Secrétaire général de considérer le sida comme un problème majeur et global et dans la volonté de travailler dans cet effort commun.

24. Dans ce contexte, l'UNESCO a promu une approche pluridisciplinaire visant à intégrer dans ses différents domaines de compétence des activités relatives à la lutte contre le sida. Dans les pays, l'UNESCO participe aux groupes thématiques ONUSIDA et assure dans certains cas la présidence de ces groupes en développant des programmes importants (Brésil, Inde, Côte d'Ivoire, Argentine, Haïti, Kazakhstan ...).

25. Le budget des projets financés par des fonds extrabudgétaires à travers ONUSIDA en 1998-1999 est d'environ 2,6 millions de dollars et répartis sur 32 activités exécutées au Siège et hors Siège. Un financement du même ordre de grandeur des activités de l'UNESCO dans le domaine de la lutte contre le sida a déjà été négocié par la coordination sida à l'UNESCO pour 2000-2001.

26. La solution du sida demeure dans la mise au point d'un vaccin préventif et passe par la recherche de traitements accessibles à tous. Dans ce domaine, l'UNESCO promeut la recherche en coopérant avec la Fondation mondiale recherche et prévention sida présidée par le professeur Luc Montagnier qui établit des centres de recherche et développe des réseaux de coopération scientifique entre pays du Nord et du Sud pour intensifier la recherche fondamentale. Bien évidemment, l'UNESCO entretient également une coopération scientifique avec le programme vaccin coordonné par l'ONUSIDA et l'OMS.

27. Pour 2000-2001, les activités de l'Organisation qui sont déjà en cours seront renforcées dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. On peut les regrouper en cinq grandes catégories, à savoir : éducation, recherche fondamentale, sciences sociales et humaines, droits de l'homme, et activités d'information et de sensibilisation du public, qui bénéficieront toutes du soutien de mécanismes de coordination et d'appui technique afin de garantir une bonne communication et que chacune joue le rôle qui est le sien dans la mise en oeuvre d'un programme transdisciplinaire diversifié, par le biais :

- (a) **de stratégies éducatives pour la prévention du sida** : l'UNESCO préconisera des stratégies éducatives aux ministères de l'éducation, aux instituts spécialisés et aux organisations non gouvernementales. Elle oeuvrera également à l'intégration de l'éducation préventive dans le programme existant du secondaire ;
- (b) **d'une politique globale de communication** : l'UNESCO continuera de mettre en place ses réseaux élargis de médias communautaires traitant du sida. Elle encouragera la formation de journalistes et contribuera à élaborer des programmes spécifiques sur le sida avec des réseaux de radios locales ;
- (c) **d'une approche culturelle de la prévention du VIH/sida et des soins à prodiguer aux malades** : se basant sur des études locales, l'UNESCO prépare des propositions destinées à faciliter l'élaboration et l'amélioration des programmes nationaux de prévention du VIH/sida mieux adaptés aux valeurs et comportements culturels ;

- (d) **d'un transfert de connaissances et recherche scientifique :** l'UNESCO continuera à soutenir le réseau international de centres de recherche mis sur pied par la Fondation mondiale recherche et prévention sida. Elle poursuivra ses recherches sur les aspects socioculturels du sida.

28. Par ailleurs, le Directeur général mobilisera les bureaux hors Siège notamment les bureaux d'Afrique, pour renforcer la participation au programme ONUSIDA. Il appellera au renforcement de l'assistance technique par l'UNESCO aux ministres de l'éducation pour réformer les systèmes éducatifs en intégrant l'impact du sida sur l'éducation et pour améliorer la qualité des messages de prévention sur le sida. A cette fin, il appellera les bureaux hors Siège à utiliser toutes les compétences de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et des droits de l'homme pour élaborer dans les sous-régions des stratégies de prévention du sida pluridisciplinaires en coopération avec ONUSIDA.

29. Le Directeur général demandera également à la coordination des activités sida d'élaborer sur la base des activités entreprises au Siège et hors Siège un plan stratégique d'action de l'UNESCO pour renforcer la participation de l'Organisation à la lutte contre le sida. Un plan stratégique sera élaboré pour l'action de l'UNESCO en Afrique dans le cadre du partenariat international contre le sida en Afrique mis en œuvre par ONUSIDA. Ce plan stratégique d'action sera intégré dans la Stratégie à moyen terme de l'Organisation.

30. En conséquence, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 159 EX/28,
2. Rappelant la résolution E/1999/36 adoptée par le Conseil économique et social des Nations Unies concernant la coordination des activités du système des Nations Unies dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA),
3. Considérant la nécessité croissante de renforcer la contribution que l'UNESCO apporte à la lutte contre le sida en coopération avec le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA),
4. Soulignant que l'UNESCO, dans une perspective transdisciplinaire, peut apporter une contribution unique, à la fois spécifique et globale, à la lutte contre le sida et d'autres maladies endémiques en organisant la complémentarité entre ses activités dans les domaines de l'éducation, la science, la culture et la communication,
5. Considérant le rôle important que la recherche scientifique doit jouer pour apporter des solutions à l'éradication de ces épidémies et notamment la nécessité de développer la coopération scientifique et le transfert de technologie avec les pays en développement, considérant aussi la dimension éthique et les risques de discriminations et d'exclusions nouvelles liées à la progression de ces épidémies,

6. Prend acte des efforts du Directeur général pour renforcer la contribution de l'UNESCO à la lutte contre le sida en partenariat avec ONUSIDA, les autres partenaires du système des Nations Unies ainsi qu'avec la Fondation mondiale recherche et prévention sida ;
7. Prie les Etats membres de donner leur plein appui moral et matériel au programme ONUSIDA et à la participation de l'UNESCO dans ce programme, en associant leurs commissions nationales et leurs communautés intellectuelles et scientifiques à la lutte contre le sida ;
8. Invite le Directeur général à :
 - (a) continuer d'accorder dans tous les domaines de compétence de l'Organisation une très haute priorité aux activités destinées à répondre aux besoins spécifiques des pays dans la lutte contre le sida en donnant une attention particulière aux pays les plus affectés par l'épidémie, en particulier en Afrique dans le cadre du Partenariat international contre le sida en Afrique ;
 - (b) prendre les mesures appropriées pour renforcer le mécanisme de coordination des activités sida en renforçant les ressources financières et humaines de l'UNESCO pour assurer la contribution efficace de l'Organisation à ONUSIDA ;
 - (c) poursuivre sa coopération avec la Fondation mondiale recherche et prévention sida pour promouvoir la recherche afin de rendre possible l'accès aux traitements pour tous les patients et parvenir dans les meilleurs délais à un vaccin préventif ;
 - (d) élaborer une stratégie globale de l'UNESCO dans ces domaines et à l'inclure dans la Stratégie à moyen terme de l'Organisation et dans le programme pour 2002-2003.

7.1.3 DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ALPHABETISATION : L'EDUCATION POUR TOUS

31. Par sa résolution 54/122, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'UNESCO, de lui présenter à sa cinquante-sixième session (septembre-décembre 2001), "une proposition concernant une Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation [2001-2010], assortie d'un projet de plan d'action en se fondant sur les résultats du Forum mondial sur l'éducation [Dakar]".

32. De très nombreux Etats membres se sont vivement intéressés à la question du lancement d'une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Dans sa résolution 52/84, l'Assemblée générale avait, il y a deux ans, prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'UNESCO, d'examiner l'opportunité et la possibilité de proclamer une telle décennie et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-quatrième session. S'en est suivie cette année l'adoption de la résolution 54/122, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé et reconnu le rôle crucial que joue l'alphabétisation pour relever les nouveaux défis et répondre à l'évolution des besoins dans le monde entier. Elle priait une nouvelle fois le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur

général de l'UNESCO, de lui présenter à sa cinquante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC), une proposition concernant une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, assortie d'un projet de plan d'action, en se fondant sur les résultats du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu du 26 au 28 avril à Dakar.

Action de l'UNESCO

33. L'UNESCO a acquis une vaste expérience du développement de l'alphabétisation dans le monde entier et est internationalement reconnue pour son engagement de longue date dans ce domaine. La Journée internationale de l'alphabétisation est célébrée chaque année le 8 septembre et des prix internationaux d'alphabétisation sont décernés depuis 1966 sous les auspices de l'Organisation. Dans les années 80, l'UNESCO a été à l'origine de la mise en oeuvre de programmes régionaux de promotion de l'alphabétisation vigoureusement soutenus par ses Etats membres. L'Organisation a joué le rôle de chef de file dans la mobilisation mondiale en faveur de l'alphabétisation pendant l'Année internationale de l'alphabétisation - 1990 et lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien. Il s'en est suivi dans le monde une prise de conscience et un soutien accrus en faveur des efforts d'alphabétisation. Aujourd'hui, il y a plus de trois milliards de personnes alphabétisées dans le monde, c'est-à-dire plus du double qu'en 1970.

34. Malgré les résultats obtenus au cours des dernières décennies en matière d'alphabétisation, le Forum mondial de l'éducation a démontré que la demande dans ce domaine a augmenté ces dernières années. Actuellement, une personne sur cinq est analphabète dans le monde parmi les plus de 15 ans, et cette proportion est d'une sur quatre pour les femmes. Dans la société d'aujourd'hui, l'alphabétisation concerne tout un chacun, aussi bien dans les pays développés qu'en développement et dans des contextes formels, non formels et informels, en raison de sa pertinence pour le développement durable au XXIe siècle. Plus la transformation du monde en une société de l'information est rapide, plus les compétences et acquis fondamentaux sont indispensables pour permettre aux individus, communautés et sociétés de répondre aux changements qui se font jour et de relever les nouveaux défis. Il est urgent de renouveler, de réorienter et de renforcer les efforts effectués dans le monde entier, et à tous les niveaux, pour créer un monde alphabétisé. En harmonie avec le Cadre d'action adopté par le Forum mondial sur l'éducation, une décennie pour l'alphabétisation suscitera un véritable élan en faveur d'une action mondiale concertée et durable d'alphabétisation, pierre angulaire de l'apprentissage pour tous tout au long de la vie.

35. En sa qualité de chef de file des organisations du système des Nations Unies dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation de base, l'UNESCO devrait jouer un rôle majeur en participant au processus d'élaboration d'un projet de proposition et de plan d'action pour une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation sur la base des résultats du Forum mondial sur l'éducation, comme l'en a prié l'Assemblée générale. Le plan d'action visera à encourager, faciliter et stimuler l'action et les initiatives provenant des pouvoirs publics, de la société civile et de la communauté internationale et entreprises par ces derniers. Le plan d'action étudie entre autres les domaines ci-après :

Moyens, par le biais d'une action concertée, de faire de l'alphabétisation l'une des grandes priorités des programmes aux niveaux local, national et international, de mobiliser les communautés locales et de recueillir un soutien financier et matériel, y compris des ressources provenant du secteur privé.

Soutien à l'intégration des femmes et des jeunes filles, des jeunes non scolarisés et des communautés socialement désavantagées dans le monde alphabétisé.

Approches de l'alphabétisation répondant aux besoins qui se font jour et ayant une incidence durable.

Modalités de partenariats efficaces entre les gouvernements, les instances internationales et la société civile.

Mesures de suivi des processus engagés et des progrès réalisés.

36. Sur la base des résultats de la réunion de Dakar, des débats préliminaires du Conseil à la présente session et des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite à donner au Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000), le Directeur général préparera un plan d'action et le présentera au Conseil exécutif à sa 161e session, puis au Secrétaire général pour examen par l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

37. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 159 EX/28, sous-point 7.1.3,
2. Se félicitant de la résolution 54/122 de l'Assemblée générale,
3. Réaffirmant la détermination de l'UNESCO à créer un monde alphabétisé,
4. Autorise le Directeur général à élaborer le projet de proposition et de plan d'action d'une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et à le soumettre au Conseil pour examen à sa 161e session, puis à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale ;
5. Invite le Directeur général à tenir compte des commentaires et observations formulés par le Conseil à la présente session et à sa 161e session lorsqu'il élaborera le plan d'action.

7.1.4 TROISIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE ET CONVOCATION DE LA CONFERENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XENOPHOBIE ET L'INTOLERANCE QUI Y EST ASSOCIEE

38. La résolution 54/154 sur ce sujet traite, dans sa première partie, de l'application des différents instruments internationaux concernant la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, parmi lesquels on compte la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Elle souligne expressément le rôle important de l'éducation comme moyen de lutte contre le racisme et la discrimination raciale et prie l'UNESCO de promouvoir une action éducative en faveur des droits de l'homme et contre le racisme et la discrimination raciale. La deuxième partie de la résolution porte sur la Conférence mondiale qui doit avoir lieu en 2001 en Afrique du Sud. La Commission des droits de l'homme de l'ONU y est désignée comme comité préparatoire et plusieurs acteurs dont les institutions spécialisées sont invités à y participer. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, qui fera fonction de Secrétaire général de la Conférence mondiale, est chargée de préparer les réunions du Comité préparatoire en consultation avec les institutions spécialisées

et d'autres partenaires. La partie III de la résolution concerne l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui aura lieu de même en 2001.

Action de l'UNESCO

39. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui doit se réunir en Afrique du Sud à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre 2001 (les lieu et dates exacts restent à déterminer) sera le grand événement marquant de l'Année internationale. La première réunion extraordinaire du Comité préparatoire de la Conférence mondiale s'est tenue à Genève du 1er au 5 mai 2000, immédiatement après la session de la Commission des droits de l'homme (20 mars - 28 avril 2000). Les Nations Unies attachent la plus grande importance à l'Année internationale et à la Conférence mondiale et, comme la Haut Commissaire aux droits de l'homme l'a déclaré, la première priorité de l'action dans le domaine des droits de l'homme pour les années 2000-2001 sera d'assurer le succès de la Conférence.

40. L'UNESCO est activement associée à la préparation de l'Année internationale ainsi que de la Conférence mondiale, de même qu'à l'organisation des réunions régionales préparatoires. Le Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines a été chargé d'être le pivot de toutes les activités de l'UNESCO concernant l'Année internationale et la Conférence mondiale et la Division des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix d'en assurer le secrétariat.

41. Un séminaire d'experts, organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève du 16 au 18 février 2000², auquel des représentants de l'UNESCO ont participé, a marqué le début de la préparation active de l'Année. Les experts ont débattu des points suivants : discrimination dans les domaines économique, social et culturel ; discrimination à l'encontre des groupes vulnérables ; aspects techniques et juridiques du racisme sur l'Internet ; problèmes communs concernant les recours que peuvent former les victimes du racisme ; exemples de bonnes pratiques mises en oeuvre par des instituts nationaux ; et renforcement des mécanismes régionaux et internationaux. Le Séminaire d'experts a également adopté des recommandations qui appellent l'attention sur un certain nombre d'objectifs pour la réalisation desquels une coopération interinstitutions est hautement souhaitable. Parmi ces objectifs, l'enseignement en faveur des droits de l'homme en tant que moyen essentiel de prévenir et d'éliminer la discrimination est mis en exergue.

42. La lutte contre la propagande raciste, en particulier sur l'Internet, s'inscrit aussi parmi les priorités et l'UNESCO, compte tenu de sa longue expérience du combat contre la violence dans les médias et sur l'Internet, se doit d'apporter une contribution significative en la matière. La protection des droits culturels et de l'identité culturelle est aussi particulièrement importante, sachant notamment que de nombreux participants au séminaire d'experts ont fait remarquer que la discrimination d'ordre culturel s'exprime de plus en plus ouvertement, principalement dans les sphères économique, sociale et culturelle.

43. La ratification universelle des instruments internationaux de lutte contre la discrimination a également été inscrite au nombre des priorités de l'Année internationale et de

2 Séminaire d'experts sur les recours que peuvent former les victimes d'actes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée et sur les bonnes pratiques nationales dans ce domaine.

la Conférence mondiale³. L'UNESCO saisit donc cette occasion pour lancer un appel aux Etats membres afin qu'ils ratifient la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) ou y adhèrent, cette Convention ne comptant jusqu'à présent que 87 Etats parties seulement.

44. Un groupe de travail intersectoriel a été créé au sein du Secrétariat pour envisager toute mesure pratique propre à assurer une contribution visible et significative de l'UNESCO à l'Année internationale et à la Conférence mondiale et mobiliser l'opinion. A cet effet, des entretiens préliminaires ont eu lieu avec le coordonnateur principal pour la Conférence mondiale au sein du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui s'est dit intéressé par l'idée de préparer en commun une publication, de conjuguer les efforts pour lutter contre le racisme sur l'Internet et de promouvoir le dialogue interculturel en tant que moyen de prévenir le racisme. Par ailleurs, il est évident que la mobilisation des partenaires de l'UNESCO, en particulier des commissions nationales, des chaires UNESCO, des clubs et écoles associées de l'UNESCO, est essentielle au succès de nos efforts.

45. A la lumière des premières informations qui lui sont données ci-dessus, le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 159 EX/28 relatif au sous-point 7.1.4 concernant la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et la Convocation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée,
2. Prenant note de la résolution de l'Assemblée générale 54/154 à cet égard et se félicitant de l'initiative prise par l'Assemblée générale de convoquer en 2001, en Afrique du Sud, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée,
3. Rappelant le rôle que l'UNESCO joue depuis de nombreuses années dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, ainsi que sa Convention de 1960 concernant la discrimination dans le domaine de l'enseignement et sa Déclaration de 1978 sur la race et les préjugés raciaux,
4. Réaffirme la ferme opposition de l'UNESCO au racisme, telle qu'elle l'a formulée dans l'article premier de son Acte constitutif qui dispose que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales doit être assuré à tous les peuples du monde sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ;
5. Exhorte les Etats membres à ratifier la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) ou à y adhérer ;
6. Invite le Directeur général à faire en sorte que l'UNESCO participe de façon visible et significative à la Conférence mondiale et à coopérer étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue de la préparation de ladite Conférence ;

3 La publication "Droits de l'homme : les principaux instruments internationaux. Etat au 31 mai 2001" consacrée à l'Année internationale sera largement diffusée, y compris lors de la Conférence mondiale elle-même.

7. Demande au Directeur général de soumettre au Conseil exécutif, à sa 161^e session, un document faisant le point des actions et initiatives concrètes engagées pour assurer la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ainsi qu'à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

7.1.5 PROGRAMME SOLAIRE MONDIAL 1996-2005

46. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté pour la deuxième fois une résolution de soutien au Programme solaire mondial 1996-2005. Dans cette résolution 54/215, l'Assemblée générale félicite l'UNESCO pour cette importante initiative en faveur du développement et en particulier pour ses programmes d'éducation et de formation en matière d'énergies nouvelles et renouvelables. Elle lance un appel pour que des mesures soient prises à l'échelle du système tout entier en vue de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 et engage le Secrétaire général de l'ONU à promouvoir la mobilisation d'une assistance technique et d'un financement adéquats. Elle invite également tous les gouvernements à participer à la mise en oeuvre du Programme solaire mondial et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session, en consultation avec l'UNESCO et le PNUE, un rapport sur "les mesures concrètes qui auront été prises en vue de la mise en oeuvre effective du Programme solaire mondial, y compris la promotion de la mobilisation des ressources".

Action de l'UNESCO

47. S'agissant de cette résolution, l'UNESCO considère que le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables est sa principale contribution au Programme solaire mondial. Comme cet élément du Programme solaire mondial relève pleinement du mandat de l'UNESCO, de nombreuses décisions du Conseil exécutif et deux résolutions de la Conférence générale engagent à lui accorder une haute priorité. La Division des sciences de l'ingénieur et de la technologie du Secteur des sciences ne ménage aucun effort pour développer ce programme et organiser, en vue de son exécution, une collecte de fonds fructueuse. Suite à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNESCO contribuera à la préparation du rapport que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. D'ores et déjà, des fonctionnaires du PNUE, de l'UNESCO et de l'ONU se sont entendus sur la participation du PNUE à la préparation de ce rapport.

48. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/54/215 intitulée "Programme solaire mondial 1996-2005",
2. Rappelant ses décisions antérieures sur le Programme solaire mondial 1996-2005,
3. Invite le Directeur général :
 - (a) à faire que l'Organisation continue de ne ménager aucun effort pour aboutir à une mise en oeuvre effective du Programme solaire mondial 1996-2005, y compris la promotion de la mobilisation des ressources, en privilégiant le

Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables ;

- (b) à assurer la pleine participation de l'UNESCO à la préparation, en collaboration avec le PNUE, du projet de rapport que le Secrétaire général de l'ONU doit présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-cinquième session sur la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 ;
- (c) à poursuivre l'action qu'il mène afin d'assurer une coopération efficace entre les gouvernements, les organismes multilatéraux de financement et les organismes compétents des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005.

7.1.6 RETOUR OU RESTITUTION DE BIENS CULTURELS A LEUR PAYS D'ORIGINE

49. Dans sa résolution 54/190, adoptée au vu d'un rapport présenté par l'UNESCO, l'Assemblée générale réaffirme l'importance des conventions et protocoles concernant le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine. Elle rend hommage à l'UNESCO pour ses travaux et les efforts qu'elle déploie afin d'encourager l'établissement de liens entre les banques de données existantes et les systèmes d'identification des objets d'art, pour permettre la transmission électronique de l'information afin de réduire le trafic des biens culturels. Enfin, l'Assemblée générale prie le Directeur général de lui présenter un rapport à sa cinquante-sixième session (en 2001).

Action de l'UNESCO

50. Conformément à cette résolution, l'UNESCO continuera de promouvoir le retour ou la restitution des biens culturels et la lutte contre le trafic illicite. Cette question a fait l'objet d'un long débat à la 30e session de la Conférence générale qui s'est traduit par l'adoption de la résolution 30 C/27 sur proposition du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (30 C/REP/14). La Conférence générale a approuvé la création d'un "fonds du Comité" administré par celui-ci et destiné à financer au moyen de contributions volontaires des projets précis. Le Code international de déontologie pour les négociants en biens culturels ainsi que la norme Object-ID ont tous deux été adoptés et reconnus comme normes à usage professionnel qu'il convient d'utiliser et de faire connaître. Le Directeur général soutient les efforts des Etats et des diverses institutions visant à harmoniser les bases de données informatiques relatives aux biens culturels volés. Le Secrétariat prépare actuellement la 11e session du Comité qui doit se tenir au cours du premier semestre de 2001.

51. Le Commentaire de la Convention UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (Rome, 24 juin 1995) va être publié en français afin que l'esprit de la Convention soit mieux compris et mieux connu, ce qui donnera plus de poids aux mesures que prennent les Etats pour mettre un frein au trafic des biens culturels.

52. Le Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954 a été signé le 1er janvier 2000. Au cours de la quatrième réunion des Etats Parties à la Convention de La Haye (Paris, 18 novembre 1999), sept Etats ont fait savoir que les autorités de leur pays étudiaient les dispositions de cet accord dans la perspective d'une adhésion. L'UNESCO

continuera d'encourager les Etats à devenir parties au Protocole et va entamer les premiers préparatifs pour la mise en place du Comité intergouvernemental créé par le Deuxième Protocole.

53. Compte tenu des informations qui figurent dans ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine (doc. 159 EX/28, sous-point 7.1.8),
2. Prend note de la résolution 54/190 de l'Assemblée générale sur ce sujet ;
3. Autorise le Directeur général à présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, par le truchement du Secrétaire général de l'ONU, le rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/190 sur le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine.

7.1.7 PREPARATION DES SESSIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN 2000 ET 2001 SUR L'EXAMEN D'ENSEMBLE ET L'EVALUATION DES CONFERENCES DES NATIONS UNIES

54. Cette année et l'an prochain, l'Assemblée générale va à nouveau tenir des sessions extraordinaires pour procéder à un examen d'ensemble et à une évaluation des conférences des Nations Unies qui ont eu lieu pendant les années 1990. Le principal objectif de ces sessions spéciales n'est nullement de renégocier les conclusions de ces conférences. Il s'agit au contraire de les réaffirmer, de faire le bilan des progrès réalisés et des difficultés rencontrées, en tirant les enseignements des efforts accomplis aux niveaux national, régional et international et enfin de recommander des mesures et initiatives concrètes propres à intensifier les efforts réalisés à l'échelle du système tout entier en vue de la mise en oeuvre pleine et entière des déclarations et programmes d'action issus de ces conférences des Nations Unies.

55. En conséquence et conformément à la décision 9.1.2 prise par le Conseil exécutif à sa 156e session, le Directeur général souhaite informer le Conseil des faits nouveaux intéressant la contribution de l'UNESCO à la préparation des sessions extraordinaires qui se tiendront en 2000-2001 et à ces sessions elles-mêmes. De plus amples informations sur la suite donnée aux conférences des Nations Unies figurent dans le document 159 EX/INF.5.

56. Par ses résolutions 54/23 (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social), 54/142 (Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle"), 54/235 (Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 1990 en faveur des pays les moins avancés), 54/93 (Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants), 54/207 (Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat), l'Assemblée générale invite les organes, fonds et programmes, ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies à contribuer et à s'associer activement aux préparatifs desdites sessions extraordinaires.

Action de l'UNESCO

(a) **Session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle" (New York, 5-9 juin 2000)**

57. Cette session extraordinaire fera le bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, adoptées en 1985 et du Programme d'action de Beijing adopté en 1995 à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing. Elle examinera aussi les mesures et initiatives nouvelles qui pourraient être prises pour l'an 2000 et les années ultérieures.

58. Depuis le dernier rapport (156 EX/35, par. 66 à 70) sur la préparation de cette session extraordinaire, l'Organisation a continué à participer aux réunions préparatoires organisées par la Commission de la condition de la femme agissant en qualité de Comité préparatoire de cette session extraordinaire. Elle a également participé à la rédaction d'un certain nombre de documents qui seront soumis à cette session extraordinaire, en particulier à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. L'UNESCO prendra une part active à la Conférence.

59. Le Conseil sera informé ultérieurement des résultats de la session extraordinaire et des mesures que l'UNESCO prendra pour lui donner suite.

(b) **Session extraordinaire sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (Genève, 26-30 juin 2000)**

60. L'UNESCO a un rôle important à jouer dans le processus Copenhague + 5 étant donné que de nombreuses activités, en particulier dans le domaine de l'éducation mais aussi en sciences exactes et naturelles, sociales et humaines, dans le domaine de la culture et celui de la communication contribuent directement ou indirectement à la promotion du développement social et à la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague.

61. Au cours du processus préparatoire, l'UNESCO a participé à toutes les réunions organisées par le Comité préparatoire et par les organisations internationales non gouvernementales.

62. Pour sa part, l'UNESCO a organisé le 30 novembre 1998 un colloque international sur le thème "Repenser le développement : faut-il changer de paradigme ?". L'ouvrage issu de ce colloque et le numéro spécial de la Revue internationale des sciences sociales de l'UNESCO (n° 162 : "Le développement social : des pistes pour l'action" ainsi que les recommandations que formulera le Forum sur l'éducation pour tous (qui va se tenir en avril à Dakar) constitueront une contribution valable de l'UNESCO à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

63. Le Directeur général assistera personnellement à cette session extraordinaire, devant laquelle il compte prononcer une allocution en plénière. On ne manquera pas de mentionner que l'UNESCO organisera le 28 juin 2000 un colloque de trois heures sur le thème "L'apport de la formation de capital social à l'atténuation de la pauvreté : quel rôle pour les organismes de la société civile et pour l'Etat ?" dans le cadre du Forum Genève 2000 organisé par le gouvernement suisse (Genève, 26-30 juin 2000) et qui rassemblera des ONG, des parlementaires, des syndicats, des représentants des entreprises, des associations professionnelles, des universitaires, des représentants de gouvernements et d'organismes

intergouvernementaux, des représentants de la société civile et des médias pour un débat sur le développement social en marge de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

(c) Mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Bruxelles, 2001)

64. Dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Bruxelles au premier trimestre de l'année 2001, l'UNESCO a déjà soumis sa contribution sous forme d'un document intitulé "Bilan des actions réalisées par l'UNESCO à mi-parcours de sa Stratégie à moyen terme" au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour les années 1990 en faveur des pays les moins avancés.

65. L'Organisation a participé aux consultations interinstitutions qui se tiennent à Genève depuis juillet 1999 afin de faire le point sur les préparatifs de la Conférence. Diverses mesures ont été prises pour donner suite aux recommandations issues de ces rencontres, et à celles du Forum consultatif concernant également les préparatifs de la Conférence qui a eu lieu à Genève du 21 au 22 juillet 1999. Des dispositions ont été prises pour assurer la participation de l'UNESCO aux prochaines rencontres préparatoires de la Conférence, à savoir : la réunion du Comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence en septembre 2000 et en avril 2001 ainsi que les trois réunions préparatoires d'experts au niveau régional.

66. Les bureaux hors Siège établis dans les PMA ont été mobilisés afin qu'ils apportent toute l'assistance nécessaire aux préparatifs au niveau des pays. En outre, pour contribuer aux activités d'information et de sensibilisation du public aux objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, l'UNESCO a entamé un dialogue avec les délégations permanentes et les présidents des groupes régionaux auprès de l'UNESCO. Une brochure sur les projets et programmes réalisés en faveur des PMA depuis 1996 intitulée "Les pays les moins avancés : une priorité pour l'UNESCO : bilan à mi-parcours 1996-1999" a été publiée.

67. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 1990, l'UNESCO poursuit ses activités en faveur des PMA dans ses domaines de compétence.

(d) Session extraordinaire sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants (septembre 2001)

68. A la différence des autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, celle-ci a pour objet de faire, à la fin de la décennie, le bilan de la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant adoptée en septembre 1990 par le Sommet mondial pour les enfants, ainsi que de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

69. La contribution de l'UNESCO à cette session extraordinaire portera sur l'amélioration des indicateurs relatifs à la petite enfance, qui sera vraisemblablement l'un des principaux points examinés. L'Organisation participera en outre aux réunions que prévoit d'organiser à cet effet le Comité préparatoire créé en décembre 1999. La première réunion du Comité aura lieu du 30 mai au 2 juin 2000.

(e) **Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat (2001)**

70. L'UNESCO participera à l'ensemble des réunions de préparation de cette session extraordinaire. Pour sa contribution, l'Organisation mettra l'accent sur l'importance de l'éducation, de la culture, des sciences sociales et naturelles et de la communication, pour construire et rendre les établissements humains socialement viables, reposant sur la maîtrise et l'amélioration de l'environnement physique et social.

71. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 159 EX/28 concernant le sous-point 7.1.7 relatif aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à l'examen et à l'évaluation d'ensemble en 2000 et 2001 de la mise en oeuvre des décisions des conférences des Nations Unies,
2. Prenant note des résolutions adoptées à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session et des renseignements communiqués par le Directeur général sur la contribution de l'UNESCO aux sessions extraordinaires suivantes :
 - (a) session extraordinaire relative à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle" (54/142),
 - (b) session extraordinaire sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (54/23),
 - (c) troisième Conférence des Nations Unies sur les pays moins avancés (54/235),
 - (d) session extraordinaire qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants (54/93),
 - (e) session extraordinaire concernant l'application du Programme pour l'habitat (54/207),
3. Rappelant ses décisions 149 EX/7.1.3, parties I et II, et 156 EX/9.1.2,
4. Réaffirmant son engagement à l'égard des objectifs des Programmes d'action adoptés par les conférences des Nations Unies et soulignant l'importance d'assurer un suivi coordonné de leur mise en oeuvre au sein du système des Nations Unies, spécialement au niveau des unités hors Siège,
5. Reconnaissant que les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies sont un moyen important pour faire le point de l'application des conclusions de ces conférences des Nations Unies,

6. Invite le Directeur général :

- (a) à veiller à ce que l'UNESCO contribue et participe activement au processus préparatoire de ces sessions extraordinaires et aux sessions elles-mêmes ;
- (b) à continuer de faire en sorte que les programmes pertinents de l'UNESCO participent pleinement à une action coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies visant à mettre en oeuvre les programmes d'action adoptés par ces conférences et, ultérieurement, à appliquer les nouvelles orientations qui pourraient émaner de ces sessions extraordinaires ;
- (c) à continuer de le tenir périodiquement informé des faits nouveaux concernant la suite donnée aux conférences des Nations Unies.

ANNEXE I

COMPOSITION DES PRINCIPAUX ORGANES DE L'ONU, NOMINATIONS A DES POSTES ELEVES ET LISTE DES JOURNEES, ANNEES ET DECENNIES INTERNATIONALES

1. Composition des organes de l'ONU

Le Conseil de sécurité est composé de 15 membres. Les cinq membres permanents sont la Chine, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni.

En 2000, les 10 membres non permanents du Conseil sont l'Argentine, le Bangladesh, le Canada, la Jamaïque, la Malaisie, le Mali, la Namibie, les Pays-Bas, la Tunisie et l'Ukraine.

Le Conseil économique et social (ECOSOC) compte 54 membres élus pour un mandat de trois ans par l'Assemblée générale. En 2000, les membres du Conseil sont les pays suivants : Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Etats-Unis, Fédération de Russie, Fidji, France, Grèce, Guinée-Bissau, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lesotho, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République tchèque, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Syrie, Venezuela et Viet Nam.

Le Président du Conseil économique et social pour 2000 est **M. Makarim Wibisono (Indonésie)**.

2. Elections et nominations à des postes au sein du système des Nations Unies

Le 13 septembre 1999, le Secrétaire général a reconduit **Mme Carol Bellamy (Etats-Unis d'Amérique)** dans son poste de directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (**UNICEF**) pour un deuxième mandat de cinq ans.

Le 9 novembre 1999, **M. Michel Camdessus (France)**, directeur général du Fonds monétaire international (**FMI**), a fait savoir qu'il donnait sa démission avec effet à la mi-février 2000. Le 23 mars 2000, le Conseil des Gouverneurs du FMI a nommé M. Horst Koehler (Allemagne) directeur général.

Le 15 novembre 1999, **M. Jacques Diouf (Sénégal)** a été réélu pour un deuxième mandat de six ans directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (**FAO**).

Le 27 janvier 2000, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de nommer **M. Hans Blix (Suède)** président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (**COCOVINU**) chargée d'assumer les responsabilités de l'ancienne Commission spéciale des Nations Unies (**UNSCOM**), à savoir vérifier que les armes de destruction

massive en **Irak** ont bien été démantelées. Ce choix ayant été entériné, M. Blix a pris ses fonctions le 1er mars 2000.

Le 22 février 2000, le Secrétaire général a nommé **M. Dileep Nair (Singapour)** en remplacement de M. Karl Paschke (Allemagne) chef du **Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (OIOS)**. Cette nomination est sujette à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies.

3. Journées, décennies et années internationales

2000 est l'*Année internationale de la culture de la paix* (A/RES/52/15) et l'*Année internationale d'action de grâce* (A/RES/52/16)

Le système des Nations Unies a décidé de célébrer quatre nouvelles journées internationales :

21 février : *Journée internationale de la langue maternelle* (UNESCO)

21 mars : *Journée mondiale de la poésie* (UNESCO)

12 août : *Journée internationale de la jeunesse* (A/RES/54/120)

25 novembre : *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* (A/RES/54/134)

4. Principales conférences en 2000

La dixième session de la *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement* (CNUCED) s'est tenue à **Bangkok (Thaïlande) du 12 au 19 février 2000**

Dixième *Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants*, **Vienne, 10-17 avril 2000**

Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'*Examen de haut niveau de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et du Programme d'action de Beijing*, **New York, 5-9 juin 2000**

Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au suivi des conclusions du *Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives*, **Genève, 26-30 juin 2000**

Sommet du millénaire, **New York, 6 septembre 2000**

ANNEXE II

LIST OF INTERNATIONAL DAYS, YEARS AND DECADES

International Days (observed by the United Nations system)

- **21 February** - International Mother Language Day (UNESCO)
- **8 March** - International Women's Day
- **21 March** - International Day for the Elimination of Racial Discrimination
- **21 March** - World Poetry Day (UNESCO)
- **22 March** - World Day for Water
- **23 March** - World Meteorological Day (WMO)
- **24 March** - World Tuberculosis Day (WHO)
- **7 April** - World Health Day (WHO)
- **23 April** - World Book and Copyright Day (UNESCO)
- **3 May** - Sun Day (UNEP)
- **3 May** - World Press Freedom Day (UNESCO)
- **15 May** - International Day of Families
- **17 May** - World Telecommunication Day (ITU)
- **21 May** - World Day for Cultural Development (UNESCO)
- **25 May** - Africa Day
- **31 May** - World No-Tobacco Day (WHO)
- **4 June** - International Day of Innocent Children Victims of Aggression
- **5 June** - World Environment Day (UNEP)
- **17 June** - World Day to Combat Desertification and Drought
- **26 June** - International Day against Drug Abuse and Illicit Trafficking
- **26 June** - United Nations International Day in Support of Victims of Torture
- **11 July** - World Population Day (UNFPA)
- **1st Saturday July** - International Day of Cooperatives
- **9 August** - International Day of Indigenous People
- **12 August** - International Youth Day
- **23 August** - International Day for the Remembrance of the Slave Trade and Its Abolition (UNESCO)
- **8 September** - International Literacy Day (UNESCO)
- **16 September** - International Day for the Preservation of the Ozone Layer
- **Last Week September** - World Maritime Day (IMO)
- **3rd Tuesday September** - International Day of Peace (opening of the UNGA)
- **1st October** - International Day of Older Persons
- **5 October** - International Teachers' Day (UNESCO)
- **9 October** - World Post Day (UPU)
- **16 October** - World Food Day (FAO)
- **17 October** - International Day for the Eradication of Poverty
- **24 October** - United Nations Day
- **24 October** - World Development Information Day
- **1st Monday October** - World Habitat Day
- **2nd Wednesday October** - International Day for Natural Disaster Reduction

- **16 November** - International Day for Tolerance (UNESCO)
- **20 November** - Africa Industrialization Day
- **20 November** - Universal Children's Day (UNICEF)
- **21 November** - World Television Day
- **25 November** - International Day for the Elimination of Violence against Women
- **29 November** - International Day of Solidarity with the Palestinian People
- **1st December** - World AIDS Day (WHO)
- **2 December** - International Day for the Abolition of Slavery
- **3 December** - International Day of Disabled Persons
- **5 December** - International Volunteer Day for Economic and Social Development
- **7 December** - International Civil Aviation Day (ICAO)
- **10 December** - Human Rights Day
- **29 December** - International Day for Biological Diversity

Journées internationales (observées par le système des Nations Unies)

- **21 février** - Journée internationale de la langue maternelle (UNESCO)
- **8 mars** - Journée internationale de la femme
- **21 mars** - Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- **21 mars** - Journée mondiale de la poésie (UNESCO)
- **22 mars** - Journée mondiale de l'eau
- **23 mars** - Journée mondiale de la météorologie (OMM)
- **24 mars** - Journée mondiale de la tuberculose (OMS)
- **7 avril** - Journée mondiale de la santé (OMS)
- **23 avril** - [Journée mondiale du livre et du droit d'auteur \(UNESCO\)](#)
- **3 mai** - Journée du soleil (PNUE)
- **3 mai** - [Journée mondiale de liberté de la presse \(UNESCO\)](#)
- **15 mai** - Journée internationale des familles
- **17 mai** - Journée mondiale des télécommunications (UIT)
- **21 mai** - Journée mondiale du développement culturel (UNESCO)
- **25 mai** - Journée de l'Afrique
- **31 mai** - Journée mondiale sans tabac (OMS)
- **4 juin** - Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression
- **5 juin** - Journée mondiale de l'environnement (PNUE)
- **17 juin** - Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse
- **26 juin** - Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues
- **26 juin** - Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture
- **11 juillet** - Journée mondiale de la population (FNUAP)
- **1er samedi juillet** - Journée internationale des coopératives
- **9 août** - Journée internationale des populations autochtones
- **12 août** - Journée internationale de la jeunesse
- **23 août** - [Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition \(UNESCO\)](#)
- **8 septembre** - [Journée internationale de l'alphabétisation \(UNESCO\)](#)
- **16 septembre** - Journée internationale de la protection de la couche d'ozone
- **Dernière semaine septembre** - Journée mondiale de la mer (OMI)
- **3e mardi septembre** - Journée internationale de la paix (début Assemblée générale)

- *1er octobre* - Journée internationale des personnes âgées
- *5 octobre* - [Journée internationale des enseignants \(UNESCO\)](#)
- *9 octobre* - Journée mondiale de la poste (UPU)
- *16 octobre* - Journée mondiale de l'alimentation (FAO)
- *17 octobre* - Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- *24 octobre* - Journée des Nations Unies
- *24 octobre* - Journée mondiale d'information sur le développement
- *1er lundi octobre* - [Journée mondiale de l'habitat](#)
- *2e mercredi octobre* - Journée internationale pour la prévention des catastrophes naturelles
- *16 novembre* - [Journée internationale de la tolérance \(UNESCO\)](#)
- *20 novembre* - Journée de l'industrialisation de l'Afrique
- *20 novembre* - Journée mondiale de l'enfance (UNICEF)
- *21 novembre* - Journée mondiale de la télévision
- *25 novembre* - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- *29 novembre* - Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien
- *1er décembre* - Journée mondiale du sida (OMS)
- *2 décembre* - Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- *3 décembre* - Journée internationale des personnes handicapées
- *5 décembre* - Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social
- *7 décembre* - Journée internationale de l'aviation civile (OACI)
- *10 décembre* - Journée des droits de l'homme
- *29 décembre* - Journée internationale de la diversité biologique

Années internationales (proclamées par l'Assemblée générale des Nations Unies)

- *2000* - Année internationale d'action de grâce
- *2000* - [Année internationale de la culture de la paix](#)
- *2001* - Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations
- *2001* - Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance
- *2001* - Année internationale des volontaires
- *2002* - Année internationale de la montagne
- *2002* - Année internationale de l'écotourisme
- *2005* - Année internationale du microcrédit

International Years (proclaimed by the United Nations General Assembly)

- [2000 - International Year for the Culture of Peace](#)
- *2000* - International Year of Thanksgiving
- *2001* - International Year of Volunteers
- *2001* - International Year of Mobilization against Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance
- *2001* - United Nations Year of Dialogue among Civilizations
- *2002* - International Year of Ecotourism
- *2002* - International Year of Mountains
- *2005* - International Year of Microcredit

Décennies internationales (proclamées par l'Assemblée générale des Nations Unies)

- **1990-2000** - Décennie internationale de l'élimination du colonialisme
- **1991-2000** - Deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique
- **1991-2000** - Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues
- **1991-2000** - Quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement
- **1993-2002** - Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique
- **1993-2002** - Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés
- **1993-2003** - Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
- **1994-2004** - Décennie internationale des populations autochtones
- **1995-2004** - Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme
- **1997-2006** - Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- **2001-2010** - Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde

International Decades (proclaimed by the United Nations General Assembly)

- **1990-2000** - Decade for the Eradication of Colonialism
- **1991-2000** - Fourth United Nations Development Decade
- **1991-2000** - Second Transport and Communications Decade in Africa
- **1991-2000** - United Nations Decade Against Drug Abuse
- **1993-2002** - Asian and Pacific Decade of Disabled Persons
- **1993-2002** - Second Industrial Development Decade for Africa
- **1993-2003** - Third Decade to Combat Racism and Racial Discrimination
- **1994-2004** - International Decade of the World's Indigenous People
- **1995-2004** - United Nations Decade for Human Rights Education
- **1997-2006** - First United Nations Decade for the Eradication of Poverty
- **2001-2010** - International Decade for a Culture of Peace and Non-Violence for the Children of the World